



N° 20 – NOVEMBRE 2019

INFORMATIONS STATISTIQUES

COMPORTEMENTS SEXUELS DES GENEVOIS

Dans le cadre de l'enquête suisse sur la santé réalisée par l'Office fédéral de la statistique en 2017, les personnes âgées de 16 à 74 ans résidant dans le canton de Genève ont été interrogées sur leurs comportements sexuels. Neuf sur dix déclarent avoir déjà eu un rapport sexuel durant leur vie.

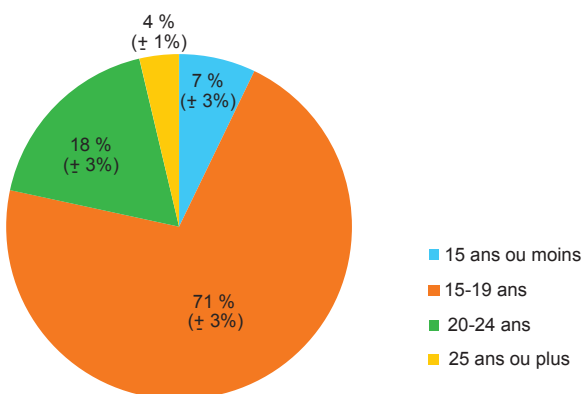
Dans le canton de Genève, comme au niveau national, l'âge médian déclaré lors du premier rapport sexuel est de 16 ans et 10 mois, légèrement avant cet âge pour les hommes et un peu après pour les femmes.

La grande majorité des répondants (86 %) déclarent avoir eu au moins un rapport sexuel au cours des douze derniers mois. Cela concerne 91 % des hommes et 82 % de femmes. Au-delà de 64 ans, la part se fixe à 53 %.

La plupart des répondants (64 %) déclarent avoir des rapports sexuels au moins une fois par semaine. Pour quatre personnes sur dix, c'est plusieurs fois par semaine.

Age déclaré lors du premier rapport sexuel, en 2017

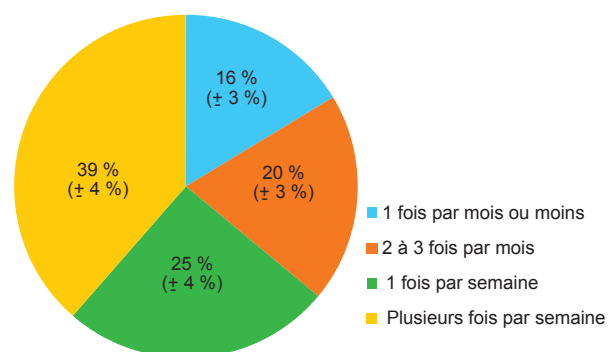
Répartition et intervalle de confiance à 95 % Canton de Genève



Source: OFS - Enquête suisse sur la santé

Fréquence des rapports sexuels durant les 12 derniers mois, en 2017

Répartition et intervalle de confiance à 95 % Canton de Genève



Source: OFS - Enquête suisse sur la santé

La plupart des répondants déclarent avoir eu le dernier rapport sexuel avec un partenaire qu'ils considèrent comme stable. Au cours des douze derniers mois, 83 % des répondants ont ainsi eu un seul partenaire sexuel. La part de personnes en ayant connu deux ou trois est de 12 %. Les 5 % restant déclarent avoir quatre partenaires ou plus.

Par ailleurs, en considérant les cinq ans précédant l'enquête, plus de neuf répondants sur dix affirment avoir eu des rapports sexuels uniquement avec des personnes de sexe opposé (93 % des femmes et 95 % des hommes).

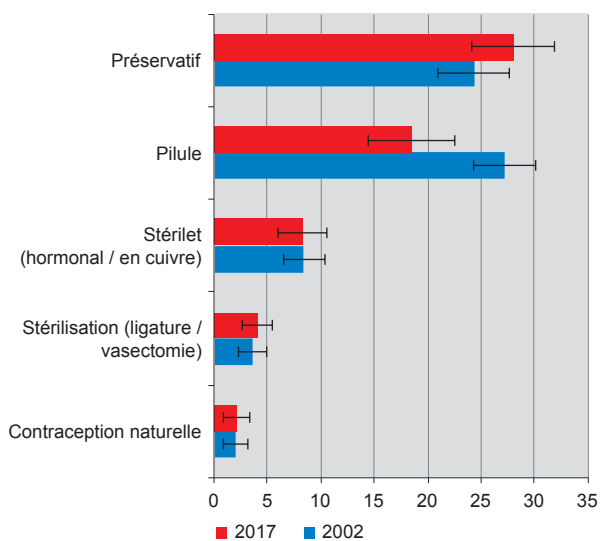
La contraception est pratiquée par 56 % des répondants ou leurs partenaires. En 2017, le préservatif est le moyen le plus utilisé (28 %). Suivent la pilule contraceptive (19 %) et le stérilet (8 %). Par rapport à 2002¹, l'utilisation de la pilule a diminué ; sa part était de 27 %.

Dans le canton de Genève, si l'on considère le dernier rapport sexuel, 31 % des répondants affirment avoir utilisé un préservatif. Lorsque le rapport a eu lieu avec un partenaire occasionnel, la proportion atteint 78 %, alors qu'elle est de 24 % lorsque le rapport a eu lieu avec un partenaire stable.

Dans l'ensemble de la Suisse, la part des répondants ayant utilisé un préservatif lors du dernier rapport est de 24 % et celle des personnes l'ayant utilisé lors d'un rapport avec un partenaire occasionnel de 73 %.

Répartition des principaux moyens de contraception utilisés (soi-même ou partenaire), en 2002 et 2017 (1)

En % Canton de Genève



Intervalle de confiance à 95 %

(1) Plusieurs réponses possibles pour un même répondant.

Source : OFS - Enquête suisse sur la santé

LE TEST DE DÉPISTAGE DU VIH PLUS RÉPANDU À GENÈVE QU'EN SUISSE

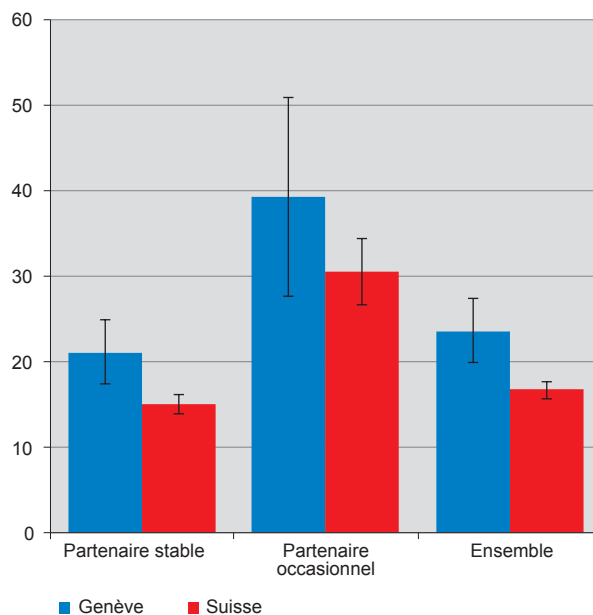
En 2017, dans le canton de Genève, 64 % des personnes interrogées ont effectué au moins une fois au cours de leur vie un test de dépistage du VIH (virus de l'immuno-déficience humaine). Pour l'ensemble de la Suisse, cette part est de 46 %.

Dans le canton, la part de personnes qui ont effectué le test de dépistage du VIH a augmenté au fil du temps : en 2002², 42 % des personnes interrogées s'y étaient soumises. Les personnes âgées de 15 à 39 ans sont, en 2002 comme en 2017, les plus nombreuses à avoir passé le test. Leur part est plus élevée en 2017 (66 %) qu'en 2002 (54 %).

En 2017, un peu moins d'un quart des répondants genevois déclarent avoir effectué le dernier test au cours des derniers douze mois. La part est plus élevée parmi les personnes qui ont déclaré avoir eu leur dernier rapport avec un partenaire occasionnel : 39 %, contre 21 % lorsque le dernier rapport était avec un partenaire stable.

Part de personnes ayant effectué le dernier test de dépistage du VIH au cours des 12 derniers mois, selon le dernier partenaire, en 2017

En % Canton de Genève / Suisse



Intervalle de confiance à 95 %

Source : OFS - Enquête suisse sur la santé

¹ Année où les indicateurs sur les moyens de contraception ont été introduits dans l'enquête suisse sur la santé.

² Première année avec laquelle une comparaison de l'indicateur est possible.

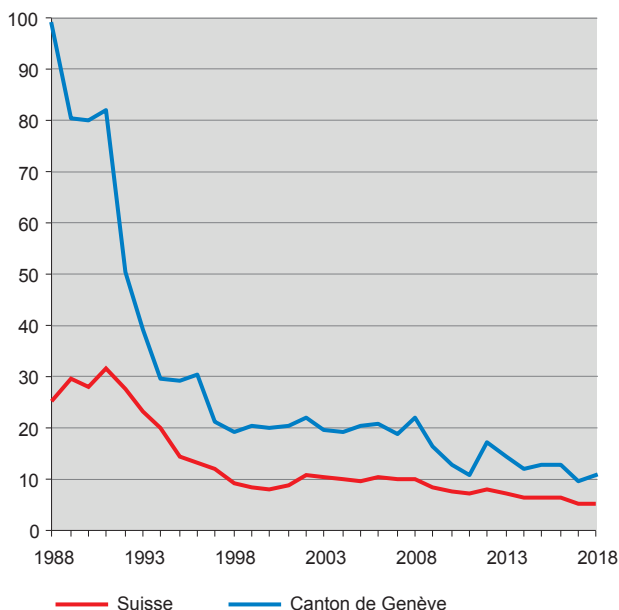
INCIDENCE DES INFECTIONS VIH

Dans le cadre de la surveillance des maladies transmissibles, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des systèmes d'échange d'informations, qui permettent de fournir des éléments sur les diagnostics VIH et plus particulièrement les cas positifs déclarés³. A noter que l'infection au VIH étant le plus souvent asymptomatique, il est considéré qu'un nombre important de personnes vivent sans connaître leur séropositivité.

Dans le canton de Genève, en 2018, une cinquantaine de cas confirmés de VIH ont été déclarés. En 1988, le nombre de cas déclarés dépassaient 360. En 30 ans, il a diminué de 6,2 % en moyenne par an (4,4 % pour l'ensemble de la Suisse).

La diminution du nombre de déclarations d'infection VIH a été particulièrement marquée entre 1988 et la fin des années 1990. Après une relative stabilité (entre 80 et 90 cas par an), un nouveau repli s'est produit à partir de 2008. En moyenne entre 2016 et 2018, 55 déclarations de VIH par an sont enregistrées. Cela correspond à un taux d'incidence de 11 diagnostics VIH positifs déclarés pour 100 000 habitants (6 pour l'ensemble de la Suisse).

Incidence des infections VIH, depuis 1988 (1)
Taux pour 100 000 habitants Canton de Genève / Suisse



(1) Le taux pour la Suisse inclut les déclarations pour lesquelles le canton de domicile n'est pas connu. Les déclarations des personnes avec domicile à l'étranger sont exclues.

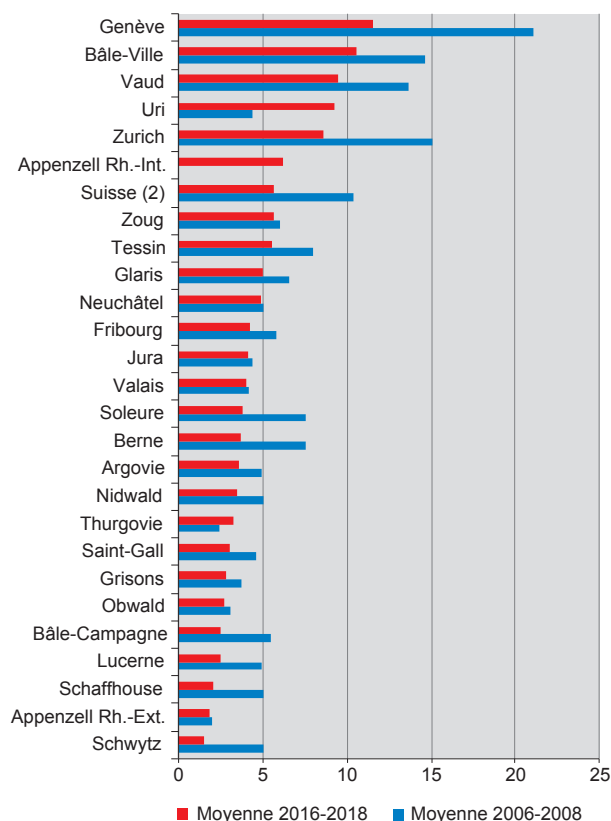
Source : Office fédéral de la santé publique

La majorité des déclarations de VIH concerne des hommes. Entre 2016 et 2018, en moyenne, ceux-ci représentent trois quart des cas dans le canton de Genève.

Parmi les hommes avec un diagnostic de VIH, le mode de transmission le plus souvent indiqué est celui des relations sexuelles avec d'autres hommes (54 % en moyenne entre 2016 et 2018), suivi des relations hétérosexuelles (29 %). Le mode de transmission indiqué pour 2 % des cas est l'utilisation de matériel d'injection contaminé lors de consommation de drogues intraveineuses. Enfin, dans 15 % des cas, le mode de transmission est autre – il peut s'agir, par exemple, d'une infection périnatale ou d'une transfusion sanguine – ou inconnu.

Les femmes ont principalement été infectées lors de relations hétérosexuelles (79 %). Pour les cas restants (21 %), le mode de transmission est autre ou inconnu.

Incidence des infections VIH par canton de domicile (1)
Taux pour 100 000 habitants Suisse



(1) Déclarations positives confirmées des laboratoires, selon la date d'enregistrement à l'Office fédéral de la santé publique.

(2) Le taux pour la Suisse inclut les déclarations pour lesquelles le canton de domicile n'est pas connu.

Source : Office fédéral de la santé publique

³ Pour plus de détails, voir l'encadré « Sources de données et méthodologie ».

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES : LE CONTEXTE URBAIN EN SUISSE

Dans les centres urbains, le nombre d'infections sexuellement transmissibles (IST), VIH compris, est généralement plus élevé que dans les régions rurales, où vivent moins de personnes appartenant à des groupes à risque élevé d'exposition aux IST, tels que les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ou les travailleuses du sexe. C'est également dans les centres urbains que l'on trouve le plus de centres de santé qui facilitent les tests de dépistage parmi les personnes particulièrement exposées. Les chiffres les plus élevés pour toutes les IST sont ainsi enregistrés dans le canton de Zurich et la région lémanique.

SOURCES DE DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

L'enquête suisse sur la santé

L'enquête suisse sur la santé (ESS) est une enquête par échantillonnage conduite tous les cinq ans depuis 1992 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle fournit, entre autres, des informations sur l'état de santé de la population, sur les comportements en matière de santé, ainsi que sur l'utilisation des services de santé. Sa réalisation périodique permet d'observer les évolutions au cours du temps et d'étudier les effets des mesures de politique sanitaire.

L'ESS est réalisée dans l'ensemble de la Suisse, auprès d'un échantillon représentatif de la population. L'univers de base est constitué de la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus et vivant dans un ménage privé. Les personnes vivant dans des ménages collectifs (EMS, hôpital, prison, etc.) sont exclues. Les questions sur les comportements sexuels sont posées aux répondants âgés entre 16 et 74 ans.

L'échantillon de base étant insuffisant pour permettre une exploitation satisfaisante à l'échelon du canton, un élargissement est financé afin de disposer de résultats représentatifs. Comme pour toute enquête par échantillonnage, les résultats de l'ESS sont des estimations qui comportent une marge d'erreur. Des intervalles de confiance à 95 % sont calculés afin de rendre compte de la précision de ces estimations.

Par ailleurs, les informations récoltées sont fournies sur la base des déclarations des personnes interrogées et non sur des mesures objectives. Il est possible que, pour le thème des comportements sexuels qui peut être jugé délicat, des personnes adaptent leurs réponses en fonction des normes sociales.

Systèmes de déclaration pour maladies infectieuses

Dans le cadre de la surveillance des maladies transmissibles et dans l'optique de leur détection précoce, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des systèmes d'échange d'informations, en collaboration avec d'autres services de l'administration fédérale, les médecins cantonaux, les médecins, les laboratoires ainsi que des spécialistes en diagnostics.

Un de ces systèmes concerne les maladies transmissibles à déclaration obligatoire, dont font partie les infections VIH (virus de l'immunodéficience humaine) : tous les médecins ainsi que les laboratoires en Suisse, selon le principe « Qui pose un diagnostic déclare », ont l'obligation de déclarer les cas recensés – anonymement en ce qui concerne le VIH – au service du médecin cantonal du domicile de la personne concernée qui, après vérification des données, les envoie à l'OFSP.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=14_01